

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 13 septembre 2022* à *19 h 30*, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, Monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale, greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 60

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-277

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec modifications à l'item Sécurité civile en enlevant l'alinéa no 10 « Mandater M^e Aubé pour une rencontre en présentiel à l'hôtel de ville le 15 septembre 2022 » et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert :

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2022 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2022 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. Autorisation achat logiciel anti-virus ESET – InfoPlus pour un (1) an
07. Achat d'une banque d'heures pour le logiciel Sygem de 26 heures pour 2 210 \$ taxes en sus
08. Paiement facture à Placements Personnels soit 4 368 \$ taxes en sus pour l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. Devis concernant la démolition de l'Hôtel Traversy

VOIRIE MUNICIPALE

10. Résolution attestant la fin des travaux pour le rang Haut-de-la-Rivière
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation aux municipalités
12. Achat et installation de ponceau rang Courchesne soit 3 730,75 \$ taxes en sus + pavage et pierre.
13. Paiement facture Pavage 132 pour le rapiéçage

14. Autorisation de paiement Mario Gamelin – fauchage des routes
15. Paiement final déneigement Entreprise Bergeron
16. Marquage de rues - autorisation des travaux

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Soumission pour la toiture du poste Ally
18. Octroi de contrat pour l'inspection télévisée du secteur Notre-Dame pour les égouts
19. Autorisation de paiement service de génie Techni-Consultant – Dossier du site des neiges usées
20. Autorisation de paiement service de génie Techni-Consultant- Accompagnement de l'opérationnel aux étangs
21. Autorisation de paiement service de génie Techni-Consultant – secteur Notre-Dame
22. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Renouvellement de l'offre de service avec la Société de développement Odanak inc.
23. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Budget 2023

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point.

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Avis de motion et présentation du projet du règlement 234-2022 pour le crédit de taxes dans le Parc Industrielle
25. Approbation procès-verbal du CCU du 16 août 2022 – dossier Ferme Jean-Yves Gamelin
26. Terrain situé sur la rue Georges appartenant à la municipalité de Pierreville – entente de location – Madame Diane Dalphond

LOISIRS ET CULTURE

27. Soumission pour les caméras – Desmarais Protection Électronique
28. Achat pour l'événement de fin de saison du soccer – Matériel et nourriture
29. Achat pour le comité des loisirs – Achat BBQ propane

-
30. Affaires nouvelles
 31. Documents déposés
 32. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions
 33. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 23 août 2022*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-278

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 23 août 2022*.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 29 août 2022*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-279

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 29 août 2022*.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2022 ;

2022-09-280

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2022.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Septembre

ANNÉE 2022

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8835	Groupe Ventco 2000 - Nettoyage des conduites d'aération	1 747.62 \$
2	8836	Excavation des Iles inc. - Installation de bouées	6 093.68 \$
3	8837	Groupe 132 inc. - Asphaltage de rues rang De L'Ile, rang Du Chenal-Tardif	3 161.82 \$
4	8838	Techni-Consultant inc. - HP problème d'eau jaune ND, accompagnement annuel	2 935.47 \$
5	8839	Lambert Therrien S.E.N.C. - HP dossier glissement de terrain rang De L'Ile	3 159.70 \$
6	8840	Les Gazon Tessier - Contrôle de la végétation aux étangs	1 149.75 \$
7	8841	Rouillard Guillaume - Remboursement pou bloc de béton selon soumission reçu	3 496.00 \$
8	8842	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Noah Barbeau) - Chèque 2021 refait (205.00\$)	- \$
9	8843	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Yoan Barbeau) - Chèque 2021 refait (205.00\$)	- \$
Sous-total des factures déjà payées			21 744.04 \$

Kilométrage, dépense payée avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de août 2022	3.85 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire des mois de juin 2022	57.49 \$
Sous-total des factures déjà payées			61.34 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juillet 2022	1 426.64 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de août 2022	4 772.98 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'août 2022	10 334.46 \$
4		M.R.C. Nicolet-Yamaska - 3/3 versement de la quote-part 2022	58 021.36 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'août 2022	5 081.94 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'aout 2022	3 131.74 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois d'août 2022	18.34 \$
8		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			82 827.70 \$

Fournisseurs 2022

1	8844	Descôteaux André - Déplacements: Rencontre EXP (5x), déplacement Pierreville semaine construction	269.50 \$
2	8845	Boisvert Lyne - Déplacements: Architecte, avis d'ébullition et levée, vérificateur, trusses 1er soins	264.21 \$
3	8846	Veilleux Geneviève - Dépenses soccer: nappe, ballons, sac à lunch, maïs soufflé	81.44 \$
4	8847	Buropro - Photocopies du mois d'août 2022	214.35 \$
5	8848	Carrières PCM Inc. - Voyage de MG20B gravier 0 3/4" rue Poirier	247.28 \$
6	8849	Dépanneur Pierreville - Essence camions	611.66 \$
7	8850	Dépanneur Ultramar - Diesel tracteur	67.44 \$
8	8851	Emco - Pièces pour aqueduc entrée d'eau	1 482.99 \$
9	8852	Location Équipements Raydan - location Fichoir, Harnais, Fil pour fouette au gaz	285.83 \$
10	8853	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutations août 2022	15.00 \$
11	8854	Guévin-Michaud Marie-Pier - Achat de maïs pour soccer	50.00 \$
12	8855	Eurofins - Tests des eaux usées	953.72 \$
12	8856	Lachapelle Karine - Comité des loisirs: BBQ chez Costco - Annulé	- \$
13	8874	Lachapelle Karine - Comité des loisirs: BBQ chez Costco	531.38 \$
14	8857	Laramée Véronique - Subvention ski (Louix-Félix Langevin) (Charles Olivier Langevin)	148.50 \$
15	8858	Martech - Panneaux non-stationnement, cônes 28"	2 689.26 \$
16	8859	Matériaux et surplus Lefebvre inc. - Ponceau 15" en plastique + transport (14,rue Daneau)	983.16 \$
17	8860	Normand Bardier - 3 Voyages de sable, 2x Gravier 0 3/4", excavation (14, rue Daneau)	1 977.57 \$
18	8860	Normand Bardier - Transport 0 3/4" 15.20 tm, excavation rue Poirier	472.08 \$
19	8861	Patrick Morin - Ampoules, poignée de porte, gants cuir, gants nitrile, antiguêpes aérosol, marquage blanc	186.47 \$
20	8861	Suite: Collier de serrage, cylindre propane, piles, clés	
21	8862	Sanixel - Sac de déchets 35x50 XF, fini à plancher, papier hygiénique, papier à main	594.33 \$
22	8863	Purolator - Envoi de la mise à jour de Thomson Reuters	11.36 \$
23	8864	Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau d'août 2022	18 555.02 \$
24	8865	R.G.M.R. Bas Saint-François - Vignette #07-058 au 16 rue Plamondon, 8x bacs bruns, vignettes	1 445.53 \$
25	8865	R.G.M.R. Bas Saint-François - 8/12 versement quote-part	19 818.77 \$
26	8866	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - Service d'incendie bactérie E-Colis dans l'eau potable	2 315.78 \$
27	8867	SEAO Constructo - Appel d'offre pour asphaltage, Plamondon, Lefebvre, Grande-Ligne ect...	49.98 \$
28	8868	CDEDQ compteurs d'eau du Québec - Compteur d'eau 1 1/2" Hôtel Traversy	1 148.84 \$
29	8869	Dessercom inc. - Service d'urgence Richard Fontaine	172.25 \$
30	8870	ADN Communication - Alertes municipales août 2022	136.71 \$
31	8871	Desmarais Sylvain - Subvention Hockey (Nathan Desmarais)	106.25 \$
32	8872	Courchesne Joannie - 3/3 versement responsable du soccer	1 000.00 \$
33	8873	Aubry Karine - Hot dog pour soccer	258.98 \$
Sous-total des factures à payer			57 145.64 \$

Total des factures du mois	161 778.72 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. AUTORISATION ACHAT LOGICIEL ANTI-VIRUS ESET – InfoPlus

CONSIDÉRANT QUE la protection antivirus de notre système informatique est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède onze (11) licences antivirus ;

CONSIDÉRANT QUE nous faisons affaire avec le Groupe Infoplus de Drummondville depuis plusieurs années ;

2022-09-281

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au renouvellement de notre système antivirus actuel pour un (1) an en donnant le mandat au Groupe Infoplus au coût de 236 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communications - Internet » 02 130 00 335

07. ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES – Logiciel Sygem de 26 heures pour 2 210 \$

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la Municipalité utilisent le logiciel SYGEM de la compagnie INFOTECH ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie INFOTECH offre le service d'achat d'heures d'appoint utilisables en tout temps, facilitant ainsi la facturation du temps passé avec un conseiller informatique de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité ont épuisé la banque d'heure auprès de la compagnie informatique ;

2022-09-282

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une banque d'heure de 26 heures d'appoint à l'entreprise INFOTECH au coût de 2 210 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation Infotech » 02 130 01 454

08. PAIEMENT FACTURE À PLACEMENTS PERSONNELS INC. SOIT 4 368 \$ PLUS TAXES POUR L'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-06-675 la municipalité a donné le mandat à la firme Placements Personnels inc. pour l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT QU'une facture datée du 30 août 2022 au montant de 4 368 \$ taxes en sus a été reçue ;

2022-09-283

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de 4 368 \$ taxes en sus à Placements Personnels inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Honoraires professionnels- Relations de travail » 02 160 00 416*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. DEVIS CONCERNANT LA DÉMOLITION DE L'HÔTEL TRAVERSY

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la FQM soit la Fédération Québécoise des Municipalités pour préparer un devis afin d'aller en soumission sur SEAO pour la démolition de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 septembre 2022, un feu a détruit le bâtiment de l'Hôtel Traversy

EN CONSÉQUENCE

2022-09-284

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la FQM ferme ce dossier et qu'elle nous envoie ce devis afin de le mettre en filière et que la facture finale nous soit acheminée dans ce dossier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Honoraires – services juridiques et ingénieurs FQM 02 621 00 412*

VOIRIE MUNICIPALE

10. RÉOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX POUR LE RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Pierreville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 8 octobre 2020 au 17 mai 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Pierreville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;

- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

2022-09-285

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Pierreville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 119 432 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

2022-09-286

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

Et résolu unanimement par les conseillers présents QUE la municipalité de Pierreville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

12. ACHAT ET INSTALLATION DE PONCEAU rang Courchesne - soit 3 730,75 \$ plus taxes + pavage + pierre

CONSIDÉRANT QUE nous devons changer un ponceau dans le rang Courchesne près de l'adresse civique du 24, rang Courchesne ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation B.C.I. nous fait une soumission pour l'excavation et l'installation au montant de 6 595 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau est fourni par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du ponceau est de 3 730,75 \$ taxes en sus et que les matériaux ont été acquis chez Matériaux Surplus Lefebvre ;

CONSIDÉRANT QUE des frais pour la pierre 4 et 8 pouces ainsi que le pavage s'ajouteront au coût de ce changement de ponceau ;

2022-09-287

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat d'excavation et d'installation à Excavation B.C.I. au coût de 6 595 \$ (taxes en sus) ;

D'AUTORISER l'achat de ponceaux au coût de 3 730,75 \$ taxes en sus à Matériaux et Surplus Lefebvre. ;

QUE le coût total du changement de ponceau de 36 pouces de diamètre et 50 pieds de long en plastique sur le rang Courchesne se chiffre approximativement à 10 325,75 \$ taxes en sus ;

QUE des coûts pour la pierre 4 pouces et 8 pouces ainsi que du pavage viendront en augmentation dans ce projet ;

QUE les travaux de changement de ponceau seront supervisés par M. Sylvain Bardier, inspecteur municipal de la Municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Ponts – ponceaux – fossés » 02 320 01 521*

13. AUTORISATION DE PAIEMENT GROUPE 132 INC. – Rapiéçage municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'entreprise Groupe 132 afin d'effectuer le rapiéçage par la résolution n° 2022-06-181;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la tonne métrique est de 358 \$ taxes en sus et que 27,76 tonnes métriques ont été nécessaire pour les travaux de rapiéçage ;

CONSIDÉRANT QUE 24,76 tonnes métriques d'asphalte seront payées par la municipalité et que 3 tonnes métriques d'asphalte seront payées 50 % par la municipalité Baie-du-Febvre et 50 % par la municipalité de Pierreville puisque 3 tonnes métriques ont été requises pour le rapiéçage de la Route de la Grande Ligne ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, et que le coût de ces derniers est de 9 938,08 \$ (taxes en sus) ;

2022-09-288

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux de rapiéçage à l'entreprise Groupe 132 pour un montant totalisant 9 938,08 \$ taxes en sus.

Qu'une somme de 9 297,26 \$ taxes en sus ainsi qu'une somme de 2 860,42 \$ taxes en sus a été déboursée précédemment pour les travaux de rapiéçage ce qui porte le montant pour la saison 2022 à 22 095,76 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des rues » 02 320 04 521

14. AUTORISATION DE PAIEMENT MARIO GAMELIN – Fauchage des routes

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2021-01-026* adoptée lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 octroyait le contrat du fauchage des abords des routes à Monsieur Mario Gamelin ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la première coupe, la Municipalité de Pierreville doit procéder au paiement de la 2^e facture ;

2022-09-289
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour le fauchage des abords de routes au montant de 7 185,62 \$ taxes en sus à l'entreprise Monsieur Mario Gamelin.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Fauchage des routes-contrat » 02 320 02 521*

15. PAIEMENT FINAL DÉNEIGEMENT LES ENTREPRISES BERGERON 2009 INC.

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Les Entreprise Bergeron inc. est terminé et que la municipalité doit lui verser sa retenue ;

2022-09-290
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Les Entreprises Bergeron 2009 inc. au montant de 9 137,60 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat Déneig.- Pville rues » 02 330 01 443 – Déneig. St-Thomas 02 330 06 443
Déneig. – ND et ST rues 02 330 02 443 – Déneig. Trottoirs P'ville 02 330 05 443*

16. MARQUAGE DE RUES - Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE durant l'hiver, les lignages de certaines rues et certains stationnements ont été effacés ;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2021-2022, des travaux de pavage ont été effectués sur différents chemins et rues ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'entretien du marquage des rues suivantes : Rang Haut-de-la-Rivière, rue Lefebvre, rang de l'Île, route Sainte-Anne, rue Plamondon, route de la Grande Ligne, route Saint-Louis et rang Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues, dont voici le résultat :

Lignes Maska : 8 277,50 \$ taxes en sus
Marquage Traçage Québec : 6 652,50 \$ taxes en sus

2022-09-291
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Marquage Traçage Québec afin de procéder au marquage

des rues sur le territoire de la Municipalité au montant de 6 652,50 \$ taxes en sus.

QU'une facture distincte doit être produite pour le marquage sur la Route de la Grande Ligne puisque 50 % est remboursé par la municipalité de Baie-du-Febvre.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Lignage des rues » 02 355 00 639

HYGIÈNE DU MILIEU

17. SOUMISSION POUR LA TOITURE DU POSTE ALLY

CONSIDÉRANT QUE le revêtement du toit de la station de pompage des eaux usées sur la rue Ally a besoin d'être changé ;

CONSIDÉRANT QUE Pro Couvreur Inc. nous fait une soumission au coût de 1 250 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-292

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à Pro Couvreur Inc. pour le revêtement du toit de la station de pompage des eaux usées sur la rue Ally au coût de 1 250 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R-TEU Pville » 02 414 10 521

18. OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DU SECTEUR NOTRE-DAME POUR LES ÉGOUTS

CONSIDÉRANT LES propositions demandées pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire/unitaire sous diverses routes et sur une longueur approximative de 2 020 mètres dans le cadre de la réalisation de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées. L'inspection se fera à l'aide d'une caméra autotractée;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ciblé par l'inspection caméra est aux prises avec une problématique d'eau jaune dans l'eau potable depuis plusieurs années et que connaître l'état des conduites sanitaires à proximité des conduites d'eau potable servira à orienter le type de travaux à envisager dans le futur ;

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes des installations de traitements des eaux usées du secteur Notre-Dame est en processus et que l'état des conduites sanitaires peut avoir une incidence directe sur les débits d'eaux qui seront à traiter et par le fait même sur le dimensionnement et les coûts de construction d'un nouveau système de traitement ;

CONSIDÉRANT LES cinq (5) soumissions reçues se détaillant comme suit et qu'elles sont toutes conformes :

Entreprise	Montant soumis (Taxes incluses)
InspecVision	19 936,67 \$
Can-Inspec	24 470,36 \$
EBI	26 006,70 \$
Can-Explore	30 651,19 \$
Ortec	53 696,54 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise « InspecVision » au montant de 19 936,67 \$ taxes incluses;

2022-09-293

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise InspecVision;

QUE seules les longueurs réellement réalisées soient payées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services techniques-Egout » 02 415 10 445

19. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE TECHNI-CONSULTANT INC.– Dossier du site des neiges usées

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à Techni-Consultant Inc concernant le dossier du site des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la firme Techni-Consultant Inc au 31 août 2022 et se détaillant ainsi :

Monsieur Luc Arseneault au tarif horaire de 69,50 \$ pour un total de 7,75 hres de travail ;

Madame Kathleen Veilleux au tarif horaire de 90 \$ pour un total de 1,25 hres de travail ;

Madame Vicky Morin au tarif horaire de 69,50 \$ pour un total de 3,50 hres de travail ;

2022-09-294

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires soumis par la firme Techni-Consultant Inc, pour une somme de 884,88 \$ taxes en sus pour assistance technique.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

20. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE TECHNI-CONSULTANT INC. – Accompagnement de l'opérationnel aux étangs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la firme Techni-Consultant Inc. au 1^{er} septembre 2022 et se détaillant ainsi :

Monsieur Pierre-Luc Bellemare au montant forfaitaire de 2 212,50 \$ taxes en sus et de 62,70 \$ pour les frais de déplacement.

2022-09-295

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Techni-Consultant Inc. pour un montant de 2 275,20 \$ taxes en sus .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels-TEU » 02 414 10 411

**21. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE
TECHNI-CONSULTANT INC. – SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à Techni-Consultant Inc. pour la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées – secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la firme Techni-Consultant Inc. au 1^{er} septembre 2022 ;

2022-09-296
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Techni-Consultant Inc. pour un montant de 1 450 \$ taxes en sus .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

**22. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Renouvellement de
l'offre de service avec la Société de développement Odanak inc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'offre de service pour la gestion de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la Société de développement Odanak Inc. pour l'année 2023 ;

2022-09-297
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'offre de service de comptabilité pour la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la Société de développement Odanak inc. pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour la somme de 13 000 \$.

**23. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Budget 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François a déposé, en date du 12 septembre 2022, ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2022-09-298
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale d'alimentation

en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 458 791 \$ représentant pour les fonds généraux une quote-part de 237 955 \$ pour la municipalité de Pierreville comparativement à 222 660 \$ dans les prévisions budgétaires 2022, pour un total de 252 860 \$ (237 955 \$ + 14 905 \$) ;

DE PLUS, d'approuver les prévisions budgétaires pour les fonds d'immobilisations de 26 219 \$ représentant une quote-part de 14 905 \$ pour la municipalité comparativement à 21 950 \$ dans les prévisions budgétaires 2022.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat eau – RIAEP Bas-St-François » 02 413 00 951 - « Contribution immo. — Régie eau » 02 413 01 95

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT 234-2022 POUR LE CRÉDIT DE TAXES DANS LE PARC INDUSTRIELLE

AVIS DE MOTION donné par le conseiller Jean Précourt qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, sera proposé l'adoption du règlement no. 234-2022 relatif au programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales. Le projet de règlement est présenté en séance tenante.

Les élus ayant reçu le projet de règlement dans les délais prescrits selon l'article 148 du Code municipal, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

25. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 16 AOÛT 2022 – DOSSIER FERME JEAN-YVES GAMELIN

CONSIDÉRANT QUE Ferme Jean-Yves Gamelin souhaite diviser en deux terrains le lot 5 743 475, que la partie nord ou la partie champ serait fusionner avec le lot 5 743 228 qui est le principal lot appartenant à la Ferme Jean-Yves Gamelin inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, la partie du terrain résidentiel, où une maison est déjà installée, la Ferme Jean-Yves Gamelin inc. souhaite le diviser au cours d'eau divisant déjà le terrain de M. Gamelin (lot 5 743 474) du restant de la terre agricole. Le lot 5 743 473 deviendrait donc de 3 257 m² et serait entièrement à vocation résidentiel et diviser de la partie agricole qui demeurerait à l'usage de la Ferme Jean-Yves Gamelin ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-299

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de la ferme Jean-Yves Gamelin.

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Croteau.

**26. TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE GEORGES
APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE
– Entente de location – Madame Diane Dalphond**

CONSIDÉRANT l'intention des membres du présent conseil d'établir une entente avec madame Diane Dalphond, quant à l'usage que ce dernier serait autorisé à faire du terrain de la rue Georges appartenant à la municipalité de Pierreville, à la suite d'une demande de sa part à cet effet;

2022-09-300

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de permettre à Mme Diane Dalphond le stationnement de ses véhicules, automobiles et remorques immatriculées à son nom, pour un prix de location fixé à 100 \$ payable annuellement ;

QUE ce terrain ne pourra, en aucun temps, servir de lieu d'entreposage ou de remisage ;

QUE madame Diane Dalphond devra entretenir le terrain à la satisfaction de la Municipalité de Pierreville et lui démontrer qu'elle détient une assurance responsabilité civile couvrant tout dommage dont elle pourrait être tenu responsable pendant la période de location, en rapport avec ledit terrain ;

QUE le défaut de respecter l'une ou l'autre des clauses, conditions ou obligations prévues dans l'entente à intervenir permettra à la Municipalité de Pierreville de procéder à sa résiliation, moyennant un préavis de trente (30) jours et de conserver de plein droit le montant du loyer à titre de dédommagement ;

QUE ladite entente se renouvellera automatiquement à chaque année à la date à laquelle elle a été signée, à moins que l'une ou l'autre des parties ne fasse connaître son intention d'y mettre fin, trente (30) jours précédant son renouvellement ;

D'autoriser notre directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, ladite entente de location et d'en gérer les termes et conditions.

LOISIRS ET CULTURE

**27. SOUMISSION POUR LES CAMÉRAS – DESMARAIS
PROTECTION ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les caméras des toilettes municipales ont été endommagées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les changer et de modifier l'installation ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'ajouter des caméras dans la façade de l'Hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à deux firmes :

- Alarme et contrôle d'accès Alliance inc. : 5 570 \$ taxes en sus ;
- Desmarais Protection Électronique : 5 071,60\$ taxes en sus;

2022-09-301

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Desmarais Protection Électronique à faire l'installation des caméras de surveillance au coût de 5 071,60 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « caméras » 03-310-01-011

28. ACHAT POUR L'ÉVÉNEMENT DE FIN DE SAISON DU SOCCER – Matériel et nourriture

CONSIDÉRANT QU'un événement de fin de saison du soccer 2022 a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Veilleux a fait des achats pour cet événement pour un montant de 70,83 \$ taxes en sus soit des nappes, ballons, sacs à lunch et pop-corn ;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Aubry a fait des achats pour cet événement pour un montant de 225,25 \$ taxes en sus soit des boissons gazeuses, nourritures pour hot-dog et assaisonnements ;

2022-09-302

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement à Mme Geneviève Veilleux un montant de 70,83 \$ taxes en sus et à Mme Karine Aubry un montant de 225,25 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « loisirs-pierreville-soccer » 02-701-52-690

29. ACHAT POUR LE COMITÉ DES LOISIRS– Achat BBQ propane

CONSIDÉRANT QU'un événement de fin de saison du soccer 2022 a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Lachapelle a fait l'achat d'un BBQ au propane pour un montant de 462,17 \$ taxes en sus ;

2022-09-303

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement à Mme Karine Lachapelle un montant de 462,17 \$ taxes en sus pour le BBQ au propane qui a été acheté.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « subvention - comites loisirs » 02-701-92-990

30. AFFAIRES NOUVELLES

31. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. MAMH – Guide sur le développement d’une politique d’acquisition responsable
2. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel de juillet 2022 récupération 12,84 tm, déchets 83,29 tm,
3. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel août récupération 13,49 tm, compost 29,92 tm, déchets 75,36 tm
4. Environor – rapport de suivi au 23 août 2022
5. Conseiller forestier Roy inc. – rapport d’étape au 31 août 2022 concernant le traitement des mouches noires

32. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, ainsi que monsieur le maire André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

33. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2022-09-304

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h11.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/
greffière/trésorière